



Question n° 149 de FOURNY Dimitri

à ANTOINE André -- Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial

N° : 149 (2006-2007) 149

Réception : 01 février 2007

Echéance : 22 février 2007

Matière : Transports - Transports en commun urbains et vicinaux -

Objet : Les modifications horaires envisagées sur les lignes 80.

Question écrite

La problématique de la mobilité vers et depuis le Grand-Duché de Luxembourg devient chaque jour plus épineuse. Dans un souci de mobilité optimale, chaque matin, des dizaines de frontaliers prennent le bus pour se rendre sur leur lieu de travail au Grand-Duché. De fait, le service des TEC Namur-Luxembourg organise une desserte bien adaptée aux besoins des travailleurs frontaliers. Outre les lignes de proximité Arlon-Rodange et Differt-Athus-Luxembourg, il y a cinq grandes lignes de bus très matinales qui font un ramassage quotidien de frontaliers.

Au départ de Bastogne vers Arlon, en sillonnant les vallées de la Sûre et de l'Attert, de St-Vincent vers Etalle, de Virton vers St-Léger, de Virton vers Aubange, de Marbehan vers Habay, c'est tout un maillage qui permet de rallier Luxembourg.

A partir de ce 1er février, le TEC envisage de modifier les horaires de ces dessertes. Conséquences de ces modifications horaires : un décalage des heures de départ le matin et de retour le soir et un allongement des temps de parcours car les bus matinaux se retrouvent englués dans les bouchons.

Une pétition émanant des utilisateurs de ces lignes et soutenue par le syndicat LCGB a été adressée à Monsieur le Ministre ainsi qu'au TEC Namur-Luxembourg. Que précise cette pétition ? Est-ce le fait que le nouvel horaire ne soit pas mis en application ?

Les signataires demandent également à être consultés lorsque des changements sont envisagés.

Monsieur le Ministre pourrait-il me faire savoir quelles sont ses intentions ?

Réponse

Le TEC m'informe que la révision des lignes à destination de Luxembourg fait suite à de nombreuses plaintes répétées concernant le non-respect des horaires et la qualité du service actuel.

Pour répondre aux critiques formulées tout en respectant les contraintes d'exploitation, le TEC a décidé de revoir fondamentalement son offre.

Les nouveaux horaires présentés ont cependant été contestés par les clients habituels du

service.

Faisant suite à la pétition émanant des employés travaillant à Luxembourg et après avoir rencontré leurs porte-parole, le TEC a constaté que des amendements devaient être apportés à son projet. Les horaires initialement prévus seront ainsi revus de façon à rentrer un peu plus tôt sur l'autoroute le matin et repartir de Luxembourg un peu plus tôt également le soir, tout en évitant Bertrange (point fortement encombré le soir après 17h00).

De même, le TEC m'informe que des contacts seront très prochainement pris avec les autorités grand-ducales afin d'entamer des négociations pour que les employés utilisant les lignes TEC puissent également utiliser les bus de ville luxembourgeois sans supplément tarifaire.

Les services ainsi amendés ont été mis en exploitation depuis le 1er février, les services d'exploitations restant toutefois ouverts à toute proposition constructive.

En tout état de cause, j'ai demandé au TEC de me tenir informé de l'évolution de la situation.